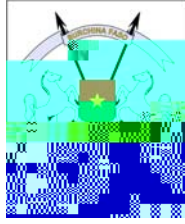


BURKINA



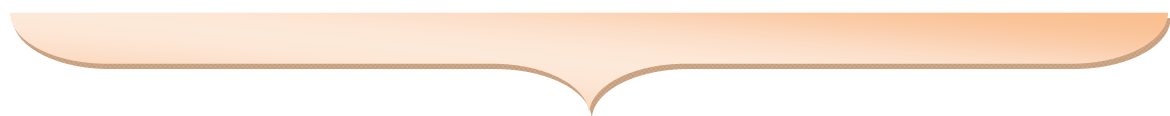


TABLE DES MATIERES

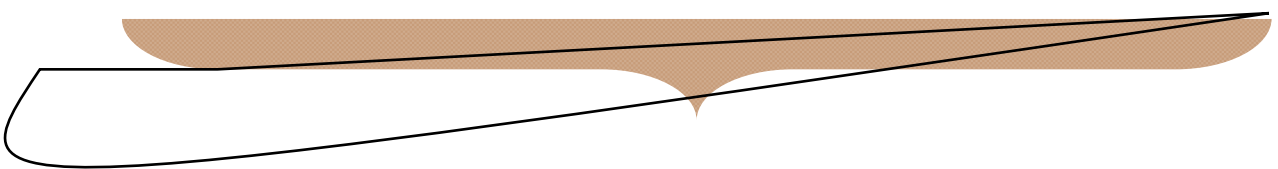
PREFACE	1.....
SIGLES ET ABREVIATIONS	3.....
RESUME EXECUTIF	6.....
CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	9.....
I – ANALYSE DIAGNOSTIQUE.....	11.....
1.1 Etat de la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso	11
1.1.1. Analyse des disponibilités alimentaires	11
1.1.1.1. La production intérieure.....	11
1.1.1.2. Les importations alimentaires et les aides alimentaires	15
1.1.2. Analyse de l’accessibilité et de la stabilité alimentaire	16
1.1.3. Analyse de l’utilisation des aliments	18
1.2 ANALYSE DU CADRE DU CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL.....	20
1.2.1 Dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	20
1.2.2. Cadre organisationnel	20
1.2.3. Analyses des politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle	21
1.2.5. Dépenses publiques pour la sécuritaire alimentaire et nutritionnelle	23
1.3. Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) ET DES DEFITS MAJEURS	23
1.3.1 analyse FFOM/SWOT	23
1.3.2. Défis et enjeux	28
II FONDEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	30.....
2.1 Fondements	30
2.1.1 Niveau international	30
2.1.2 Niveau continental.....	31
2.1.3 Niveau national	32
III VISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	34
IV. PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	35
4.2. Principes directeurs	35
4.3 Objectif global	36
4.4. Objectifs spécifiques	36

SIGLES ET ABREVIATIONS

AG	: Assemblée Générale
AGIR	: Alliance Globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
APE	: Accords de Partenariat Économique
CAF	: Coût, Assurance, Fret
CAO	: Cadre d'Accélération des OMD
CDSA	: Conseil Départemental de Sécurité Alimentaire
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	: Comité permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CM	: Conseil Municipal
CNSA	: Conseil National de Sécurité Alimentaire
CONAGESE	: Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CPF	: Confédération Paysanne du Faso
CPSA	: Conseil Provincial de Sécurité Alimentaire
CRA	: Chambre Régionale d'Agriculture
CRPA	: Centre Régional de Promotion Agropastorale
CRSA	: Conseil Régional de Sécurité Alimentaire
CSA	: Cadre stratégique mondial pour la Sécurité



SAP	: Système d'Alerte Précoce
SARL	: Société à Responsabilité Limitée
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SE CNSA	: Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SI	: Système d'Information
SI	: Stock d'Intervention
SIM	: Système d'Information sur les Marchés
SISA	: Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
SNS	: Stock National de Sécurité
SNSA	: Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SP	: Secteur Privé
SUN	: Scaling UP Nutrition
SWOT	: Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



Les orientations stratégiques suivantes sont retenues:

- 9 l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire;
- 9 l'amélioration de l'accessibilité physique des populations aux produits alimentaires;
- 9 l'amélioration de l'état nutritionnel des populations;
- 9 l'amélioration des opportunités économiques et le renforcement de la résilience des populations vulnérables;
- 9 le renforcement de la coordination et de la gouvernance;
- 9 la gestion des crises alimentaires.

Les principes
des

ê

Â

ö

Å

'

P

Đ

0

OS3 : Améliorer le fonctionnement des marchés des produits agro alimentaires

Axe stratégique 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des populations

OS1 : Améliorer la diversité alimentaire des ménages

OS2 : Assurer la sécurité sanitaire et la qualité nutritionnelle des produits alimentaires

OS4 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base

Axe stratégique 5 : Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

OS1 : Améliorer la gouvernance politique et institutionnelle

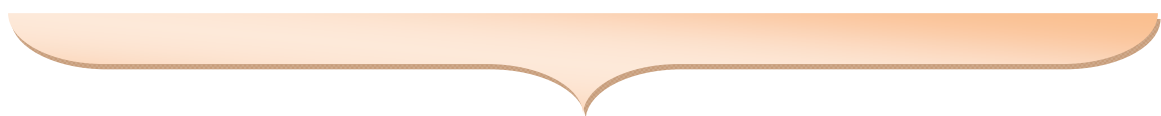
OS2 : Améliorer le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

OS3 : Améliorer la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

OS4 : Développer l'assurance agricole

Six principaux acteurs seront impliqués dans la mise en œuvre de la PNSAN : l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile,

des acteurs



Compte tenu du caractère transversal de la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la PNSAN se

I – ANALYSE DIAGNOSTIQUE

1.1 Etat de la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso

De façon globale, la dernière enquête nationale sur la sécurité alimentaire (ENIAM2008) a révélé que l'insécurité

La production de spéculations comme le maïs et le riz ont connu de fortes augmentations au cours de la période 2007-2012. Ainsi, la production de maïs est passée de 533 874 tonnes en 2007 à 1 556 316 tonnes en 2012 et celle de riz de 68 916 tonnes à 319 390 tonnes, soit des taux d'accroissement annuel respectifs de 23,9% et 35,9% au cours de la période. Entre 2002 et 2007 les taux d'accroissement annuel étaient respectivement de 3,95% et 5,01% pour le maïs et le riz.

Les différentes mesures de subventions d'intrants ainsi que la subvention du matériel de post-récolte au bénéfice des filières céréalières semblent avoir eu les effets escomptés d'accroissement des niveaux de production.

0 T 12.335 0 T d > 0003

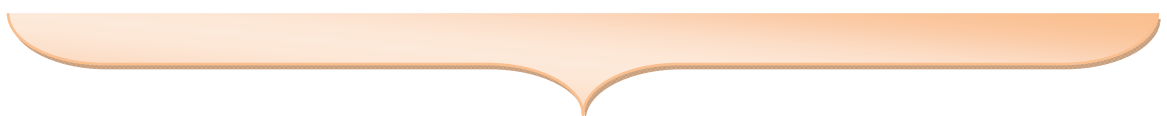
La production potentielle de peaux et cuirs au plan national est évaluée à 2 262,64 tonnes de peaux brutes en 2012. Les statistiques douanières indiquent une exportation de 439,175 tonnes de cuirs et peaux qui a créé une richesse en valeur FOB destinée à 2,942 milliard de FCF. La production de peaux est en hausse de 16% tandis que celle des cuirs connaît un tassement depuis 2007.

La vente des animaux selon les résultats du RGA 2008 s'est élevée à un montant global de 260 175 555 763 de FCF à toutes espèces confondues. Les animaux

toute

x 5 771 tonnes de feuilles fraîches de tamarinier, de 1 410 tonnes de feuilles sèches de
1 947 tonnes de fruits secs en gousse, de 2 243 tonnes de fruits secs dépulvés de
tamarinier, de 24 314 litres de jus de feuilles





1.1.3. Analyse de l'utilisation des aliments

Le régime alimentaire burkinabé est essentiellement composé de céréales qui participent pour 67 à 70% à l'apport calorifique total, de fruits et légumes, pour 1%, les racines et tubercules pour 12%, les oléagineux et autres légumineuses l'apport calorifique. La consommation des produits animaux d'élevage est estimée en

Au vu du diagnostic fait de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il ressort les conclusions suivantes

- Une faible couverture des besoins par les productions nationales en raison de la faiblesse de la pluviométrie, de la pauvreté et de la dégradation du potentiel productif, ainsi que des catastrophes naturelles récurrentes (sécheresses, inondations, etc.);
- Des difficultés d'accès à une alimentation de qualité pour près de la moitié de la population en raison de la faiblesse de leur revenu, de l'insuffisance des infrastructures de distribution de conservation et de stockage;
- D'une situation nutritionnelle délétère en raison des pratiques alimentaires inadéquates, des insuffisances en offre de services sanitaires et nutritionnels.

Il apparaît plus qu'urgent d'engager des mesures idoines pour lever les contraintes ci-dessus, afin de créer les conditions de production, d'approvisionnement et d'utilisation permettant à nos populations d'accéder à une sécurité alimentaire adéquate.

La situation

1.2 ANALYSE DU CADRE DU CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL.

1.2.1 Dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Au Burkina Faso, le pilotage de la sécurité alimentaire est assuré par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) présidé par le Premier Ministre, dont sont membres l'Etat, la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Les départements ministériels intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire sont ceux en charge du développement rural (agriculture et sécurité alimentaire, eau, aménagements hydrauliques et assainissement, environnement et développement durable, ressources animales et halieutiques...) de la recherche, des finances, du commerce, de l'industrie agroalimentaire, du désenclavement de l'action humanitaire, de la protection sociale, de l'alphabétisation, de la santé et de la nutrition, de l'administration du territoire et de la décentralisation, de la promotion du genre, de la sécurité etc. La situation organisationnelle de ces départements obéit aux dispositions relatives à l'organisation type des départements ministériels pour la mise en œuvre des politiques (sous forme de Décret Présidentiel). L'implication des PTF dans le fonctionnement et le financement du domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnel est à souligner.

Les organisations paysannes (OP), les interprofessions, les groupements d'intérêt économique (GIE), les sociétés à responsabilité limitée (SARL) constituent le secteur privé organisé par rapport aux besoins spécifiques de ses membres.

Dans le cadre de la production, de la transformation, et de la commercialisation ce secteur privé est accompagné par la Confédération Paysanne du Faso (CPF), la Fédération des Industries Agroalimentaires du Burkina (FIAB), la Fédération des chambres régionales d'agriculture (CRA), les Conseils municipaux (CM), les Conseils villageois de développement (CVD) qui sont des structures de représentation du mouvement associatif paysan et des populations.

Au niveau sous régional, ces structures sont représentées par le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) dans les instances de la Politique Agricole (PAU) de l'UEMOA.

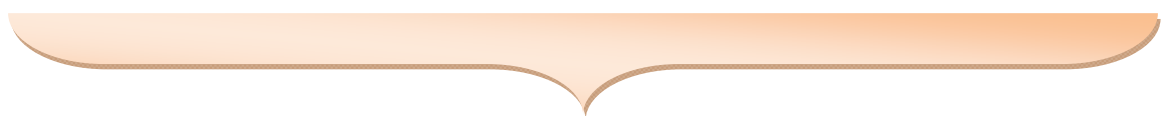
1.2.2. Cadre organisationnel

L'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) a permis, par le biais du « Cadre Général de Coopération Etat Partenaires en matière de Sécurité Alimentaire », la création et la mise en place du CNSA structure ad hoc de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la SNSA.

Le CNSA est structuré au niveau central en organe d'orientation (Assemblée générale) et en organe technique (Comité technique) et en organe d'exécution (SECNSA) et en structures déconcentrées aux niveaux régional,

- La Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) responsable du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et de l'Alerte précoce;
- Le Conseil national des secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) responsable du Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR);
- La Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGES) chargée de la gestion du Stock national de sécurité alimentaire (SNS).

Pla



1.2.5. Dépenses publiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'analyse des dépenses publiques montre que l'effort qui a été fourni par l'Etat est resté insuffisant pour impulser un développement significatif du secteur rural, bien que l'allocation budgétaire pour ces dernières années soit supérieure au 10% du budget national fixé par la Déclaration de Maputo (BM, 2013).

L'espoir est cependant permis avec l'adoption du PNSP et de l'approche budget programme qui devrait donner plus de poids aux investissements dans le secteur rural.

1.3. Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) ET DES DEFITS MAJEURS

1.3.1 analyse FFOM/SWOT

L'analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces ou SWOT est faite au tableau 3 ci dessous

Tableau 3: Tableau d'analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<p>a) Niveau institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence du CNSA et du SNS; - Existence du Système d'information sur la sécurité alimentaire (SISA) et du Système d'Alerte Précoce (SAP) et de structures de production de statistiques commerciales; - Mobilisation permanente du CNSA et des Humanitaires 1. - Existence d'acteurs organisés aux différents maillons du secteur; - Existence de cadre de concertation nationale et régional; - Existence de structures de contrôle et de suivi des marchés et des prix ; - Existence de cadres réglementaires - Existence de structures de recherche (INERA, IRSAT, Universités, CIRDES, etc.) 	<p>a) Niveau institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible participation des acteurs nationaux (Etat & Privés) au financement; - Inadéquation de ; acteurs d'<00 1.005 Td025 0 Td <0003>Tj /TT

	secteur).	<p>œuvre;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de transfert de compétences et de ressources aux collectivités locales; - Insuffisance de ressources allouées à l'appui conseil aux producteurs; - Faible allocation des financements au secteur de l'élevage, de la recherche, de l'environnement et de l'eau.
3.	<p>c) Niveau capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un potentiel important en ressources naturelles (terre, eau, forêt, faune, etc.); - Existence de technologies éprouvées mises au point par la recherche en matière de production agrosylvopastorale, faunique et halieutique; - Existence d'un important domaine classé à vocation faunique; - Existence d'un potentiel génétique adapté aux productions agrosylvopastorale, faunique et halieutique; - Existence de guide pour la prise en compte de la problématique des changements climatiques dans les programmes et projets de développement; - Existence d'un réseau d'infrastructures marchandes et de stockage; - Existence d'une réserve régionale dans l'espace CEDEAO d'un volume de 411 000 tonnes et d'un stock financier d'une valeur de 	<p>c) Niveau capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible accès au crédit pour l'acquisition des facteurs de production et d'équipements; - Persistance du système extensif de production; - Faiblesse du potentiel génétique des races locales; - Faiblesse de l'encadrement technique; - Enclavement des zones de production; - Faible disponibilité d'infrastructures de stockage et de transformation; - Insuffisance de compétitivité des produits locaux; - Difficultés d'accès au crédit et coût élevé du transfert bancaire de fonds; - Insuffisance de l'information sur le marché.
4.	<p>d) Niveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un nombre important de projets et programmes mis en 	<p>d) Niveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de maîtrise des techniques de



	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du TEC UEMOA; - Existence d'un contexte international favorable; - Disponibilité des PTF à accompagner les actions de résilience. 	
8.	<p>g) Niveau capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement plus en plus fort des intervenants dans le secteur rural (Etat, PTF privés,...); - Existence de pôles de croissance - Déconcentration de plusieurs structures de crédit ; - Existence d'un marché urbain, périurbain, sous régional, régional et international favorable aux produits; - Existence de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO. 	<p>g) Niveau capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fortes pressions

Au vu du diagnostic fait de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il ressort les conclusions suivantes

- Une faible couverture des besoins par les productions nationales en raison de la faiblesse de la pluviométrie, de la pauvreté et de la dégradation du potentiel productif, ainsi que des catastrophes naturelles récurrentes (sécheresses, inondations, etc.);
- Des difficultés d'accès à une alimentation de qualité pour près de la moitié de la population en raison de la faiblesse de leur revenu, de l'insuffisance des infrastructures de distribution de conservation et de stockage;
- D'une situation nutritionnelle précaire en raison des pratiques alimentaires inadéquates et de l'insuffisance en offre de services sanitaires et nutritionnels.

Il apparaît plus qu'urgent d'engager des mesures idoines pour lever les contraintes ci-dessus, afin de créer les conditions de production, d'approvisionnement et d'utilisation permettant à nos populations d'accéder à une sécurité alimentaire adéquate.

La situation alimentaire et nutritionnelle précaire que connaît le Burkina Faso peut être enrayerée par des mesures efficaces et de longue durée. D'où la nécessité d'élaborer une politique nationale spécifique qui permettra de construire véritablement une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Burkina Faso.

1.3.2. Défis et enjeux

L'analyse diagnostique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fait ressortir les défis et enjeux suivants:

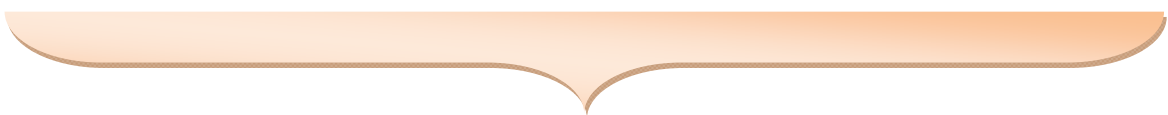
a) Au niveau institutionnel

- Renforcer la fonction de coordination du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA)
- Renforcer l'implication de la recherche scientifique;
- Mettre en place un système de veille sur l'ensemble du dispositif.

b) Au niveau des capacités

- Renforcer les capacités des acteurs clés (Renforce Tj /C2_83 Tf 0 Tc 1





™ Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Ces directives volontaires offrent un cadre général pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. Elles appellent à faire du droit à une alimentation adéquate le principal objectif des politiques, des programmes, des stratégies et de la législation en matière de sécurité alimentaire; à veiller à ce que les principes relevant des droits de l'Homme (participation, responsabilité, non discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation et primauté du droit) guident les activités visant à améliorer la sécurité alimentaire; et à tenir compte du fait que les politiques, les programmes, les stratégies et la législation doivent renforcer l'autonomisation des titulaires de droits et la responsabilisation des titulaires de devoirs, renforçant ainsi les notions de droits et de devoirs, au lieu de la charité et de la philanthropie.

™ Les cinq Principes de

la D

U D O

développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Le 18^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) tenu à Bamako les 25 et 26 novembre 2000, a adopté un Cadre Stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté. L'objectif général de ce cadre est d'assurer

par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

TM La politique et stratégie nationales d'assainissement (PSNA)

L'adoption en 2007 de la PSNA vise à contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles.

TM La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA)

Son opérationnalisation a fait l'objet de deux documents de programme et de plusieurs initiatives essentiellement marquées par l'adoption en 2004 du «Cadre Général de Coopération Etat – Partenaire en matière de sécurité alimentaire».

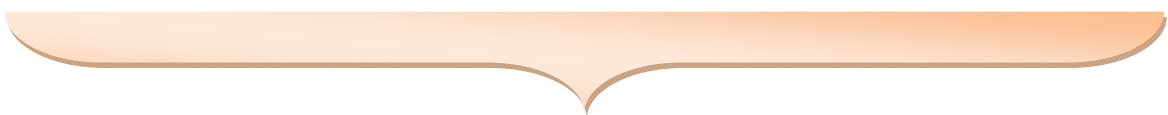
TM La Politique Nationale de la Nutrition (2007)

Elle a pour but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations, entre autres par la réduction de (i) la morbidité et la mortalité dues à la malnutrition protéino-énergétique et aux carences spécifiques (ii) la prévalence des maladies chroniques non transmissibles liées à la nutrition.

TM La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS, 2012)

L'objectif global poursuivi par la PNPS est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales par le développement de mécanismes adéquats et pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion des chocs et l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux.

La PNSA est bâtie sur ces instruments nationaux et internationaux traitant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle va s'en servir lors de son opérationnalisation afin de permettre au Burkina Faso d'être en phase, d'une part, avec ses politiques sectorielles et, d'autre part, avec les cadres internationalement reconnus de sécurité alimentaire et nutritionnelle.



IV. PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle a pour cadre global de référence la SCADD à travers le PNSR qui vise à accélérer la croissance et à poursuivre la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont, entre autres, l'atténuation de l'extrême pauvreté et l'éradication de la faim.

4.1 Orientations stratégiques

Prenant en compte les différents domaines et piliers de la sécurité alimentaire pour la réalisation de l'objectif global du PNSR qui est de « contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté », les orientations stratégiques suivantes sont retenues:

- 9 l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire;
- 9 l'amélioration de l'accessibilité physique des populations aux produits alimentaires;
- 9 l'amélioration de l'état nutritionnel des populations;
- 9 l'amélioration des opportunités économiques et le renforcement de la résilience des populations vulnérables;
- 9 le renforcement de la coordination et de la gouvernance.
- 9 la gestion des crises alimentaires

4.2. 9 9

Ł

C1 Tc 0.225 0 T

9 La concertation et le partenariat

La concertation et le partenariat au niveau national ou entre les pays doivent être privilégiés pour consolider la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations avec plus de cohérence de valeur ajoutée et de synergie dans l'appréhension des questions alimentaires et nutritionnelles.

9 La subsidiarité

Le principe de subsidiarité suggère que toute question ou action se résolve là où elle est posée. Ainsi, le dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle organisé depuis le niveau central jusqu'au niveau déconcentré offre les conditions pour traiter de chaque question au niveau le mieux indiqué.

9 La participation

La participation et l'engagement de tous les acteurs y compris les bénéficiaires est fondamentale pour l'atteinte des objectifs de la PNSAN, cette participation doit être promue et valorisée.

4.3 Objectif global

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fixe comme objectif global d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025.

4.4. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques découlant de l'objectif global sont :

- 9 Augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires;
- 9 Renforcer la capacité de prévention et de réponse face aux chocs;
- 9 Améliorer l'accès physique et financier aux aliments;
- 9 Améliorer l'état nutritionnel des populations;
- 9 Renforcer l'état



OS2



- x Développer la veille prospective sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- x Constituer des stocks institutionnels d'aliments de bétail dans les zones à risque de déficit fourrager.

OS2 : Améliorer le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

- x Renforcer le système de production des statistiques sectorielles (bilan fourrager, bilan céréalier et alimentaire.);
- x Harmoniser les outils, approches et concepts d'analyse de la sécurité alimentaire avec les outils de la nutrition/santé, hydraulique et d'autres services pertinents;
- x Renforcer le système d'information (SI) sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle Assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs du dispositif de la sécurité alimentaire et en particulier avec les services de la nutrition et de la santé, autour d'une approche d'analyse partagée, transparente et à temps;
- x Mettre en place un mécanisme performant de ciblage des personnes vulnérables.

OS3 : Améliorer la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

- x Renforcer les capacités financières et de gestion des structures du dispositif de sécurité alimentaire;
- x Renforcer les capacités financières des collectivités territoriales dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

OS4 : Développer l'assurance agricole

- x Mettre en place une centrale de gestion des risques agro sylvopastoraux;
- x Mettre en place un mécanisme fiduciaire de gestion des risques agro sylvopastoraux;
- x Mettre en place un référentiel et un cadre législatif adapté à la mise en place d'une assurance agro sylvopastorale.

6.3. Le secteur privé

Le secteur privé jouera un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles et l'offre de services aux usagers du secteur.

Les entrepreneurs cofinanceront certaines réalisations et participeront aux processus politiques, aux mécanismes de concertation et au suivi/évaluation des réalisations des programmes opérationnels.

6.4. Les organisations de la société civile

Ce groupe d'acteurs comprend les organisations professionnelles des différentes filières, les organisations paysannes haïtiennes et les ONG/Associations.

Le rôle de ce groupe d'acteurs dans la mise en œuvre de la PNSAN devra porter sur :

- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- La participation à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement ;
- La participation au financement de certains projets (principe du cofinancement des investissements à la base) ;
- La participation à la formation et à l'appui/conseil des différents acteurs ;
- La participation à la concertation des différents acteurs ;
- L'exécution des programmes et projets ;
- La production de données statistiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- L'implication des organisations professionnelles dans le ciblage des bénéficiaires et dans les commissions de distribution des appuis ;
- La participation au suivi/évaluation du processus.

6.5. Les bénéficiaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSAN, les rôles des bénéficiaires devront être axés sur :

- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement local suivant la communalisation intégrale dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- La participation à la hauteur de leurs moyens au financement de la PNSAN.

6.6. Les partenaires techniques et financiers

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG) Régionales.

Le rôle de ce groupe d'acteurs devra porter sur :

- L'implication à la concertation avec les différents acteurs ;

- L'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- L'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- La mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs;
- L'implication à la mobilisation

VII DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle comprend le dispositif institutionnel de coordination, les instruments d'opérationnalisation, le dispositif et les outils de suivi évaluation et les mécanismes de contrôle.

7.1. Le dispositif institutionnel de coordination

Le document de PNSAN étant le cadre national d'orientation stratégique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue pour les acteurs de développement, le document cadre de référence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership national sur la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement. Le dispositif institutionnel prévoit trois types d'organes: (i) l'organe d'orientation (ii) l'organe de pilotage et (iii) l'organe de coordination.

L'AG/CNSA en est l'organe d'orientation, le CT/CNSA l'organe de pilotage et le SE/CNSA l'organe de coordination. Les structures déconcentrées du CNSA (CRSACPSACDSA) seront chargées de la coordination au niveau régional, provincial et départemental. Outre ces cadres, les autres cadres de concertations ministériels impliqués dans les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, tels que le Conseil National de Concertation en Nutrition (CNCN), le cadre de concertation sur l'eau et l'assainissement, devront également servir de cadre de partage et de suivi des résultats de la mise en œuvre de la PNSAN.

Cependant, pour que le dispositif actuel puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la PNSAN, il est impératif de renforcer les capacités des structures en moyens humains, matériels et financiers.

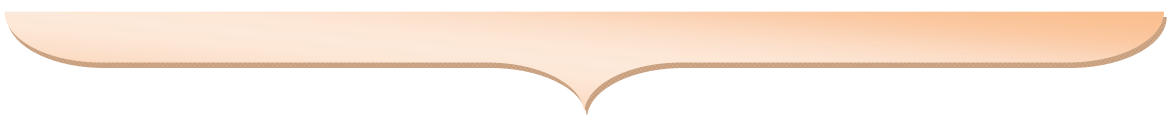
TM Organisation du suivi évaluation : (i) Acteurs concernés, (ii) Rôles et responsabilités des acteurs.

TM Circuit de l'information : (i) Collecte des données, (ii) Traitement des données, (iii) Analyse des données.

Les Directions Générales des Etudes et des statistiques Sectoriels (DGESS) seront fortement impliquées dans le suivi stratégique au niveau de chaque ministère.

7.5 Le mécanisme de contrôle

La PNSAN prévoit la création d'un mécanisme interne et externe de contrôle de l'effectivité du rôle de chaque acteur. Le contrôle interne sera assuré par le CNSAII s'assure que chaque groupe d'acteurs remplit convenablement ses engagements et surtout rend compte à la communauté nationale. Afin de s'assurer de la bonne utilisation des ressources, un



VIII. FACTEURS DE RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNSAN

8.1 Risques liés aux aléas climatiques

Ces risques les inondations, les sécheresses etc. Ils doivent être réduits par les efforts que le Gouvernement déploie pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques en général et en particulier pour accroître les surfaces irriguées et améliorer l'accès d'un nombre croissant de producteurs aux services d'irrigation. Ils seront aussi atténués par la recherche qui mettra au point et permettra de diffuser des technologies améliorées adaptées aux aléas climatiques des zones sèches.

8.2 Risques liés à la gouvernance

Un des risques majeurs à la mise en œuvre de la PNSAN pourrait être la dégradation du climat sociopolitique national. Une telle situation entraînerait le basculement des populations dans une grande pauvreté et fragiliserait davantage les couches sociales vulnérables. La stabilité politique et la paix sociale constituent des conditions majeures pour le succès de la PNSAN.

L'application stricte des procédures en vigueur au Burkina Faso en matière de gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marchés) ainsi que le contrôle interne et le contrôle

8.5 L'environnement international et régional

L'instabilité sociopolitique internationale et les crises économiques et financières pourraient affecter la mise en œuvre de la PNSAN. A cet effet, il faut renforcer la coopération internationale et régionale à travers le CILSS, UEMOA, la CEDA etc.







Annexe3 : Tableau 3 : Recettes de PFNL et revenus de PFNL consacrés

Saba	Fruits	kg	71710158	2 716945372	1 143756780
	Jus	kg	2964139	205536364	44870452
	Vin	kg	46756	33239620	3 825532
					7 695369
	Sirop	kg	958880	972929782	
Sclérocarya	confitures	kg	6196	15 489261	
	Amendes	kg			
	Noix	kg	8331	4 505626	
Lannea	Fruits	kg	25504	255035	255035
	Jus	litre	11141	8 355857	
	Vin	litre	2805	1 402695	
	Sirop	litre	4436	3 500738	
Bombax	Fleurssèches	kg	205729	57 310715	47 555609
	Fleursfraîches	kg	667697	52 505624	24 332 127
	Poudre	kg		547664386	
Acacia machrosta chya	Graines	kg	54666337	547664386	415705580
Moringa oleifera	Feuillesfraîches	kg			
	Feuillesèches	kg	33717	12 643922	
	poudre	kg	45674535	412877835	30 158793
Acacia senegal	Gommearabique	kg	752319	422330548	498474847
Anacardium	Graines	kg	10868144	4 701222837	21 283052
	pulpe	kg	29789462	27 582835	
Borassus aethiopium	Bangui	litre	10778436	785090246	502283050
Produits artisanaux	produitsartisanaux	kg	95138	243844042	137030514
palmier dattier	Graines	kg	37007981	679738427	37 763245

	Huile	litre	446590	278183526	15105298
	Savon	kg	49561	12581748	11731630
Azadirachta indica	Graines	kg	19111312	802994606	172404238
	Huile	litre	734243	268246721	67142404
	Savon	kg	1517927	647290207	65500211
Diospyros mespiliformis	Fruits	kg			
AutresPFNL	Miel brut	litre	463468	301496154	43478428
	Miel filtré	litre	772681	629350516	104030653
	Chenilles	kg	159064	516	

	Soumbalade Néré	kg	40537668	41635943
anitesæegyptiaca	Amendesde balanites	kg	191978	
	Huilede balanites	litre	22529332	
	jus	litre	31947	
	Savon	kg	3520359	4444547
tarium rocarpum	Fruits	kg	1844756	1423098
marinduśndica	Feuillesfraiches	kg	5795349	6261205
	Feuillessèches	kg	1409496	4986878
	fruits secs en gousse	kg kg		

occidentale				
	pulpe	kg		
Borassuslabellifer	Bangui	litre	756776	
Produitsartisansaux	produitsartisansaux	kg	116760	
Phoenixdactylifera	Graines	kg	31721127	10573709
Ziziphusmauritiana	Fruits	kg	5848855	943505
	Gâteaux	kg	385104	110772
Jatrophacurcas	Graines	kg	262544	
	Huile	litre	22756	
	Savon	kg	166623	
Azadirachtandica	Graines	kg	139646	
	Huile	litre	47309	
	Savon	kg	1360372	
Diospyros mespiliformis	Fruits	kg	6801	
AutresPFNL	Miel brut	litre	559838	71007
	Miel filtré	litre	499369	95385
	Chenilles	kg	12752	56958
	Plantesmédicinales	kg	6984831	5291354
TOTAL			1 037 600 798	214 148 758

APFNL(annuairestatistiquePFNL2012).